



(A SUIVRE)

association étudiante  
du cegep de saint-laurent

---

ARCHIVE

OBJET: DEMANDE DE PERMIS DU REGROUPEMENT VIETNAMEIEN

à qui de droit,

L'association étudiante du cégep de Saint-Laurent reconnaît le *regroupement vietnamien* comme étant un organisme à but non-lucratif.

Cependant, il est important de noter que le permis d'alcool demandé doit être émis au nom du *regroupement vietnamien* et non au nom de l'association étudiante, qui se libère de toute responsabilité par rapport à cette soirée.

De plus, ce permis ne doit pas compter pour l'un des trois permis d'alcool disponible par année pour l'association étudiante.

Salutations,

-----  
Michaël Fortin,  
Signataire officiel,  
AESCL.

-----  
Samuel Cloutier,  
Signataire officiel,  
AESCL.